

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "R" - BNP PARIBAS BOND 6M (FR0011037746)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP a pour objectif sur une durée minimum de placement de six mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 80% €STR capitalisé (Euro short-term rate) + 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence composite précité.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion obligataire euro met en place une stratégie en quatre étapes : (i) le comité obligataire dégage les principaux axes de la politique de gestion obligataire, en terme de sensibilité aux taux d'intérêt, de positionnement sur la courbe des taux et d'exposition au risque de crédit (ii) les responsables de la gestion obligataire déterminent ensuite les scénarii de taux et de crédit pour l'allocation quantitative du risque en terme de sensibilité cible et d'exposition aux risques de crédit (iii) les émetteurs sont sélectionnés sur la base des recommandations émises par les analystes spécialisés sur le risque de crédit et de l'étude des écarts de rémunération entre les signatures (iiii) sur la base des éléments précités l'équipe de gestion obligataire procède à la construction du portefeuille de BNP PARIBAS BOND 6 M en choisissant les instruments financiers.

Les instruments de maturité supérieure à 2 ans représentent au minimum 15% de l'actif net du FCP.

La moyenne pondérée des durées de vie résiduelles des instruments en portefeuille est limitée à 18 mois. La fourchette de sensibilité globale sera comprise entre 0 et 0,50. Aucun titre n'aura de durée de vie supérieure à 3 ans.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles à caractère obligataire (dans la limite de 10% de l'actif net pour ces dernières) et, jusqu'à 20% de son actif net, en instruments à caractère monétaire (titres négociables court terme, titres négociables à moyen terme, Euro Commercial Paper, BTF (bon du Trésor à taux fixe) ou tout titre d'Etat non obligataire présentant les mêmes caractéristiques (bons du trésor italien pluriannuel à taux variable (CCT)...).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ici ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le FCP investit sur des obligations pouvant bénéficier d'une notation minimale BBB- (Standard & Poor's et Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou jugée équivalente par la société de gestion et sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et pouvant bénéficier d'une notation émetteur minimale long terme Investment Grade (BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou BBB- (Fitch)) ou à défaut de cette dernière, d'une notation émetteur court terme de même niveau (A3 / P3 / F3) ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers afin de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou de change. Les actifs libellés en devises autres que l'euro sont couverts systématiquement contre le risque de change.

Les demandes de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 14 heures par BNP Paribas. Les ordres centralisés un jour donné à 14 heures

sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit ordre en J jusqu'à 14 heures pour exécution sur une valeur liquidative datée de J calculée en J+1) et sont réglées ou livrées le jour de calcul de la valeur liquidative, soit en J+1.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : résultat net : Capitalisation - plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

La durée de placement recommandée est de six mois. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 1,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,11% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la performance au-delà d'une performance supérieure ou égale à l'indicateur de référence composite 80% €STR capitalisé + 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la période de référence.

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

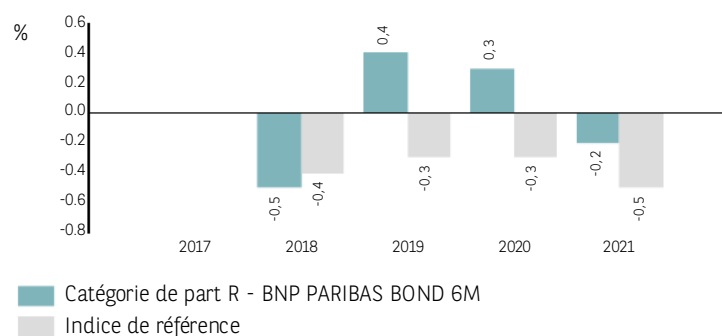
- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance est prélevée si la performance du FCP est supérieure à celle de son indicateur de référence, même si la performance du FCP est négative sur la période de référence.

La commission de performance prélevée au titre de l'exercice précédent est égale à 0,4192% de l'actif net pour la présente catégorie de part.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 22 septembre 2004;
- La part a été créée le 18 mai 2011.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Depuis le 26 février 2019, le FCP a modifié sa politique d'investissement ainsi que son profil rendement/risque. Les performances affichées ont donc été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.
- La méthodologie pour le calcul de la commission de surperformance a été modifiée le 1er avril 2022.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.